

Mme Katrin Jadin à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile, sur "la situation à la suite du dépôt de bilan de Brink's" (n° 1142)

06.06 **Katrin Jadin**: Un drame social assez important est survenu avec le dépôt de bilan de la Brink's et ses 450 travailleurs. L'entreprise américano-néerlandaise a d'abord voulu imposer un changement de statut suite auquel s'est engagé un bras de fer et une grève entamée le 27 octobre.

Nous ne pouvons accepter une telle façon de procéder de la part de cette société, agissant dans son seul intérêt.

Comment avez-vous perçu le comportement de la direction de Brink's lors de votre rencontre? Quel sera l'avenir de la société avec son administrateur provisoire? Avez-vous des précisions concernant une éventuelle reprise des activités de Brink's par G4S?

06.07 **Joëlle Milquet**, ministre: Ce dossier est compliqué et délicat. Il y avait chez Brink's des tensions et une addition de problèmes (rentabilité, méfiance à l'égard du management, coûts élevés, organisation du travail peu efficace, mauvais climat social et pertes cumulées depuis des années). Lorsque le conflit a éclaté, les services du conciliateur social du SPF se sont mis en route. Deux réunions ont eu lieu les 2 et 4 novembre 2010: le bureau de conciliation a émis des recommandations qui n'ont pas été suivies par l'employeur; les syndicats ont aussi émis des propositions, qui n'ont jamais fait l'objet d'un avis quelconque.

Après la réunion du 4 novembre, l'on était dans l'impasse et il n'y avait plus de capacité de discussion. Mon chef de cabinet a alors rencontré la direction le 8 novembre. Le 9 novembre, j'ai reçu les syndicats, qui ont émis des propositions constructives pour sauver l'entreprise mais pouvaient difficilement accepter un changement radical de tout le statut, y compris les délais de préavis.

Le 10 novembre, nous avons eu une longue réunion avec mon chef de cabinet et la direction. Nous y avons tout tenté pour une reprise des négociations dans un cadre plus ouvert. Malgré nos efforts, nous n'avons rencontré aucune possibilité d'espace minimal pour une reprise éventuelle.

Le vendredi, la direction a décidé de déposer le bilan. Vous connaissez la suite: l'attitude du parquet, puis la désignation des administrateurs provisoires. La qualité du travail de ces administrateurs provisoire est à souligner.

Après les négociations avec l'administrateur provisoire, la reprise du travail a été décidée, mais dans un volume plus limité. Une des possibilités est d'utiliser les mesures anti-crise, qui permettront de garder tout le monde dans cette période provisoire.

À présent, nous verrons si nous nous dirigeons *in fine* vers une faillite et si la vente du département de Zaventem – réalisée le jour de la dernière négociation avec les syndicats – est valable ou pas.

Des contacts ont lieu avec les quatre repreneurs potentiels.

Étant donné qu'il s'agit d'un secteur particulier, le personnel est armé et l'entreprise doit avoir une licence. La délivrance de cette licence est de la compétence de la ministre Turtelboom. Je ne puis dès lors me prononcer sur la licence accordée à la filiale de cette entreprise.

Je pense pour ma part que nous ne pourrions prendre une vraie décision dans ce dossier que lorsque le tribunal aura décidé quelles ressources financières et quels membres du personnel de la Brink's Belgium peuvent être transférés vers la Brink's Diamond & Jewelry. À ce jour, il s'agit d'une licence provisoire et verbale qui est nécessaire pour le transport de diamants dans des conditions de sécurité satisfaisantes, une activité dont Brink's a le monopole.

Sur le plan légal, la situation restera floue tant que la faillite n'aura pas été accordée. Brink's avait demandé la faillite au tribunal de commerce, lequel ne l'a pas prononcée. Pour l'heure, nous attendons la décision du tribunal ainsi que celle du curateur.

Les partenaires sociaux ont enregistré certaines avancées. Un certain nombre de propositions concernant le statut des ouvriers et des employés en vue de l'adoption de mesures provisoires sont sur la table. J'espère qu'un accord pourra être conclu avant la fin de cette année-ci ou au début de l'année prochaine.

06.17 **Katrin Jadin**: Une piste intéressante serait peut-être de voir par quels moyens on pourrait garantir le statut d'employé en cas de préavis et si on se retrouve rétrogradé comme ouvrier.